
Annonce de la vente de biens d'émigrés et des dons patriotiques dans le district de Bergerac, lors de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés et des dons patriotiques dans le district de Bergerac, lors de la séance du 22 pluviôse an II (10 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 526-527;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35135_t1_0526_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de ces différentes collectes monte, depuis trois mois à 4.251 liv. dont 60 liv. en numéraire, outre un don assez considérable en souliers. Elle invite la Convention à rester à son poste (1).

35

La société populaire de Mard-sur-le-Mont, département de la Marne, écrit que les citoyens de cette commune ont donné pour leurs frères d'armes 78 chemises et autres objets, 47 liv. 5 s. en numéraire, 490 liv. en assignats, et en outre, 14 marcs 7 gros d'argenterie, et toutes les autres dépouilles de leur église, qui est actuellement le temple de la Raison (2).

[*St-Mard-sur-le-Mont, s.d.*] (3)

« Législateurs,

Partout, le flambeau de la Raison, éclaire les esprits. Les seuls objets de notre vénération actuelle sont la liberté, l'égalité, la fraternité et le serment de concourir avec zèle à asseoir sur des bases inébranlables leur auguste empire, ne fait qu'un cri parmi nous.

Déjà nous avons banni, tous les signes de la superstition, et avons envoyé à la Monnaie tous les vases et autres ornements de notre église; richesses, qui sans doute, seront plus utilement employées au bien de la République, qu'à nourrir l'orgueil des prêtres, et à tromper la multitude.

Tous les jours de décade, en place de messe, il se tient un cours public de morale, dans notre ci-devant église, actuellement convertie, en temple de la Raison. Là placés comme des sentinelles vigilantes, nous consacrons la majeure partie de nos séances, à prêcher les droits de l'homme et la Constitution, à faire connaître au peuple, la hauteur des circonstances, et à le ramener de l'erreur et de la superstition.

Déjà nos observations, n'ont point été infructueuses. A peine avons-nous parlé des besoins de la République, que les citoyens de notre commune dont la majorité n'a d'autre revenu que celui de ses sueurs, ont prouvé leur patriotisme, et leur amour pour la liberté, en faisant à l'envi toutes sortes d'offrandes pour nos frères d'armes. Elles consistent en 78 chemises, 2 paires de draps, 18 livres de charpie fabriquées par les jeunes filles, 45 l. en numéraire, 490 l. assignats, une cinquantaine de pièces de cuivre, 54 l. pesant de fer, et une paire de souliers. En outre, 14 marcs 7 gros d'argent, provenant des vases de notre église, avec 232 l. de cuivre, provenant des chandeliers.

Il n'existoit plus dans notre commune, qu'un reste de l'ancien régime. C'étoit un cercueil en plomb dans lequel gisoit le corps d'un de nos ci-devant seigneurs. Indigné d'avoir oublié ce monument si longtemps, chacun s'est disputé l'honneur de le retirer du caveau où il étoit placé, afin de le faire convertir en balles, qui au moins serviront à détruire quelqu'un de ces enfants dénaturés que la rage porte jusqu'au point de chercher à déchirer le sein de leur mère.

(1) *Bⁱⁿ*, 22 pluv.; *C. Eg.*, n° 542.

(2) *P.V.*, XXXI, 160. *Bⁱⁿ*, 23 pluv. (1^{er} suppl^t).

(3) *C* 291, pl. 924, p. 13.

Montagne, reste à ton poste avec cette fermeté qui fait trembler les tyrans. Après les avoir vaincus, ton nom sera célébré dans l'histoire de la Révolution, et demeurera gravé sur le frontispice du globe; les pères diront à leurs enfants; ce fut cette Montagne qui nous établit un gouvernement libre et populaire, et qui secondé de braves défenseurs, subjugué, les armées esclaves coalisées pour détruire notre liberté.

Soyez fermes, Législateurs; pour nous, nous répandrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour maintenir la République une et indivisible. Enfin, ne quittez la Montagne, que lorsque le despotisme sera entièrement terrassé, le fédéralisme anéanti, et le fanatisme abattu, en ce, vous ferez ce que les enfants doivent faire pour celle qui les a nourris, et accomplirez le vœu sincère, de tous vos frères qui composent la Société populaire de Mard-sur-le-Mont. S. et F. ».

DOMMANGET (*présid.*), BARROI, L. MATTHIEU, BÉNARD, GÉRARDIN, J.B. LHOSTE, J. PICART, BAILLO, L. BAILLO, A. PARROT [et 12 autres signatures].

36

Les citoyens de la petite commune de Sentilly, département de l'Orne, font passer à la Convention le reçu du directoire du district d'Argentan, de 45 chemises qu'ils ont déposées pour aider à l'équipement des jeunes volontaires de la première réquisition (1).

37

Le garde magasin, les maîtres et compagnons bourrelliers de l'atelier des équipages d'artillerie du citoyen Lanchère, à Arras, font un don patriotique de 12 paires de souliers pour les défenseurs de la Patrie (2).

38

Le substitut de l'agent national du district de Bergerac s'empresse d'annoncer combien se vendent avantageusement les biens des émigrés, lorsqu'ils sont départis en petits lots: un, estimé 374 liv., a été vendu 2,470 liv.; il donne aussi le détail des dons patriotiques de deux communes du canton. Celle nommée Eyrenville (3) a donné 93 liv. 5 s., 54 chemises, 10 draps et 30 livres trois quarts de charpie; celle de Gageac, dont la population est moindre, a donné 94 chemises (4).

(1) *P.V.*, XXXI, 160. *Bⁱⁿ*, 23 pluv. (1^{er} suppl^t). Reçu du distr. d'Argentan, signé Demcourt (com-mis) en l'absence du c^h Lasalle (*C* 291, pl. 924, p. 15).

(2) *P.V.*, XXXI, 160. *Bⁱⁿ*, 22 pluv.

(3) Et non Creuville.

(4) *P.V.*, XXXI, 160; *Bⁱⁿ*, 22 pluv.; *J. Sablier*, n° 1131; *C. Eg.*, n° 542; *J. Fr.*, n° 505; *M.U.*, XXXVI, 363.

[Bergerac, 4 pluv. II] (1)

« Citoyen président,

L'administration du district de Bergerac est animée des sentiments de la plus vive reconnaissance pour les travaux de la Convention nationale. Le gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété sera la terreur des faux patriotes affublés depuis peu de la veste courte et du bonnet rouge qu'ils trouvoient naguère si ridicule.

Grâce à vos sages décrets, à la surveillance des administrations et des comités révolutionnaires les aristocrates cachent le nez quoi qu'ils l'aient plus allongé que jamais. Contre leur attente les immeubles des émigrés ne se vendent pas moins bien que le mobilier. Les petits lots surtout se vendent très bien; aussi l'administration fait diviser le plus possible. Des petits lots estimés 374 l. se sont vendus jusqu'à la somme de 2470 l. Il n'y a presque pas de lot qui ne se soit vendu la moitié en sus de l'estimation.

Les communes de ce district font à l'envi des dons pour les défenseurs de la Patrie. La petite commune d'Eyrenville, canton d'Issigeac a seule donné 93 l. 5 s., 54 chemises, 10 draps de lit et 30 livres 3/4 de charpie; celle de Gageac dont la population est moindre a donné 94 chemises.

Les rois coalisés ne vaincront jamais un peuple généreux autant que brave, et malgré leurs vils satellites, la République triomphera ».

J. CARRIER fils (substitut de l'agent nat.).
(Applaudissements).

39

La société populaire de Grane, district de Crest, félicite la Convention sur ses travaux, l'invite à rester à son poste, et lui fait part qu'elle a remis au district, pour les défenseurs de la Patrie, 120 chemises, 129 paires de bas, 8 paires de souliers et un quintal de vieux linge (2).

40

Le citoyen Vezeaux et son épouse font don à la Patrie de quatre années d'arrérages de leur pension sur le trésor national, et d'un brevet de 480 l.; ils observent qu'ils ont placé dans l'emprunt volontaire plus de 20,000 liv. (3).

41

La commune des Roches-et-Clair-du-Rhône (4) envoie l'état détaillé des dons patriotiques dont elle fait offrande à la Patrie, et qui consistent en 3,535 liv. 13 s. en assignats, 100 liv. 16 s. en numéraire, 3 marcs 1 gros d'argenterie, 110 chemises, 3 draps, 29 aunes de toile, 276 livres de

chanvre, et un nouveau don d'argenterie montant à 8 marcs 2 onces.

[Roches et Clair-du-Rhône, s.d.] (1)

« Citoyen président,

Nous t'envoyons l'extrait de notre délibération du 11 frimaire dernier, par lequel tu verras les diverses offrandes que nous faisons à la Patrie, elles sont un effort extraordinaire de la part d'une commune peu fortunée, mais quand il s'agit du salut de la République, nous ne calculons pas nos intérêts et tu peux assurer la Convention que nous répandrions jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour le maintien des lois, l'indivisibilité de la République et l'anéantissement des anarchistes sous quelque dénomination qu'ils se présentent; ainsi doivent faire de vrais républicains.

Nous surveillons dans notre arrondissement tous les gens douteux et suspects, c'est là notre devoir; celui de la Convention est de tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement, et elle ne doit les quitter que quand les despotes seront anéantis.

Nous la conjurons donc au nom de la patrie, de la liberté et de l'égalité, de ne pas abandonner son poste qu'elle ne nous ait procuré une paix solide et durable qui doit faire à jamais le bonheur des Français.

Nous t'envoyons pareillement extraits de notre délibération du 12 nivôse par laquelle nous avons arrêté que pour proscrire les noms qui pourroient rappeler les idées du fanatisme nous avons changé le nom de St Clair en celui de Clair du Rhône, nous te prions de vouloir bien être notre organe auprès de la Convention pour lui faire adopter ce changement.

Plus extraits de notre délibération en date de ce jour relative à un nouveau don que fait cette commune à la patrie de 8 marcs 2 onces de vases prétendus sacrés, et la demande que nous faisons de la ci-devant église pour un temple de la Raison.

Si ce dernier don ne se trouve pas de la même date du premier, c'est que la masse du peuple de cette commune n'étoit pas encore à la hauteur des circonstances où elle se trouve aujourd'hui. S. et F. ».

Etienne RAMAY (maire), MONTÈS, MARCHAND
(agent nat.), MARTHOUX, JOUBERT (secrét.).

[Extraits des délibérations de la comm.]
[3 pluv. II]

...A neuf heures du matin, le Conseil général de la commune des Roches et Clair du Rhône, assemblé en la forme accoutumée dans le lieu ordinaire de ses séances, la porte ouverte et où étoient présent, les citoyens Et. Ramay (maire), Thomas Chambot, Ant. Montès, Thomas Marchoux (off.), P. Marchand (agent nat.), J.-Fr. Albert, Nicolas Guillot, Louis Martel, J. Levet, J.-P. Brondel, Zacharie Besson, P. Henry, Michel Cadier, P. Brunet (notables).

Le maire a dit que, comme président de la Société populaire de cette commune, il a été chargé d'annoncer au Conseil que son vœu étoit

(1) C 291, pl. 924, p. 16.

(2) P.V., XXXI, 160; Bⁱⁿ, 22 pluv.; J. univ., n° 1541.

(3) P.V., XXXI, 161; Bⁱⁿ, 22 pluv. Mention dans J. Fr., n° 505.

(4) P.V., XXXI, 161. Bⁱⁿ, 22 pluv.; C. Eg., n° 542.

(1) C 291, pl. 924, p. 17 à 20.